

IFSI GH Paul GUIRAUD

Ifsi-ifas@gh-paulguiraud.fr

<https://www.gh-paulguiraud.fr/ifsi/ifas/actualites>

DOSSIER D'INSCRIPTION

EN 1^{ère} ANNEE

**FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS**

Candidats PARCOURSUP

RENTREE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 à 10h00

Vous avez accepté la place qui vous a été proposée à l'IFSI du Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD.

Vous devez à présent accomplir les formalités administratives pour votre inscription définitive et nous transmettre l'ensemble des documents et pièces indiqués dans le dossier.

Le calendrier des dates butoirs d'inscription se trouve dans l'onglet « **DOSSIER ADMINISTRATIF** », encadré « **CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION** ».

Vous devez également vous inscrire obligatoirement à l'Université PARIS-SACLAY : informations en annexe 1.

RENTREE : LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 10h00
Secrétaire de la promotion 2025/2028 : Corinne GUILLARD
corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr 01 42 11 71 38

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A RENVoyer COMPLET SOUS PLI SELON LE CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION (cachet de la poste faisant foi) A L'ADRESSE SUIVANTE :



**IFSI du GH PAUL GUIRAUD
Mme Corinne GUILLARD
54, avenue de la République – BP 20065
94806 VILLEJUIF CEDEX**

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Aucune convocation pour la rentrée du 1^{er} septembre 2025 ne sera envoyée par ailleurs.
- Vous devez absolument anticiper la vaccination pour l'hépatite B. Celle-ci est indispensable pour partir en stage en octobre 2025. Il faut au minimum 2 injections à 1 mois d'intervalle pour avoir un taux d'anticorps suffisant. Il vous appartient d'alerter le médecin sur ce sujet (Annexe 2).
En l'absence de vaccination ou taux d'anticorps suffisants, le stage sera à rattraper en juillet 2026.

ATTENTION

- En cas de désistement, les droits d'inscription de **175€** ne vous seront pas restitués.

IMPORTANT

CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION

Afin de conserver votre place, vous devez à présent accomplir les formalités administratives dans les délais impératifs fixés par ParcoursSup :

- Au plus tard le 18 juillet 2025 à 12h00, pour les propositions acceptées entre le 2 juin et le 11 juillet inclus
- Au plus tard le 22 août 2025 à 12h00, pour les propositions acceptées entre le 12 juillet et le 17 août inclus

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 18 août 2025, l'inscription administrative se fera dans les plus brefs délais après l'acceptation.

Sans réponse de votre part dans les délais indiqués ci-dessus, nous procéderons à votre désinscription de notre IFSI et céderons votre place à un autre candidat.

- ✓ Il est impératif de nous communiquer une adresse mail qui doit être constituée obligatoirement comme suit : nom.prénom@.....

Les candidats qui ne respectent pas cette consigne ne recevront pas les informations relatives à la formation.

DROITS D'INSCRIPTION à l'IFSI

- **Droits d'inscription : chèque de 175€ à l'ordre du trésor public, non remboursable en cas de désistement.** À ce jour, la revalorisation éventuelle des droits d'inscription n'étant pas connue, le montant exact vous sera communiqué le jour de la rentrée.
- **Droits d'inscription : 2.850€** pour les étudiants étrangers hors UE (cf. annexe 3, en application de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).
- **Coût de la formation : 7.670€ par année de formation.** Si vous bénéficiez d'une prise en charge par un employeur ou par un organisme de financement ou si vous financez personnellement la formation. Remplir l'annexe 4.

Le certificat de scolarité ne pourra être délivré qu'après paiement des droits d'inscription et remise d'un dossier administratif complet.

Requis :

- Un ordinateur portable pour les cours à distance (plateforme universitaire et IFSI) : Un prêt est possible sous réserve de disponibilité pour une durée de 6 mois renouvelable sur demande et sur production d'une attestation d'assurance couvrant le bris et le vol de l'ordinateur portable (valeur 300€ environ)

Info :

- Le cout du repas au self de l'hôpital s'élève à 1.84€.
- **Le self ne sera pas accessible la semaine de la rentrée.**
- Les tenues professionnelles sont prêtées (prêt pour 3 ans et à restituer en fin de formation)

DOSSIER MÉDICAL - Annexes 2 et 5

Vous avez choisi un métier de soins qui exige de bonnes conditions physiques, un bon équilibre psychologique et des vaccinations spécifiques à jour.

C'est la raison pour laquelle un certificat médical établi par un médecin **agréé ARS**, vous est demandé (annexe 5).

Pour les vaccinations, seul l'imprimé de l'IFSI sera accepté (annexe 2): tout autre certificat sera refusé, le cachet et la signature du médecin doivent y figurer.

Pour les personnes non vaccinées contre l'hépatite B, il est fortement recommandé de commencer le schéma vaccinal à réception de ce dossier.

Le médecin doit indiquer les dates de chaque vaccin. La mention « *est à jour de ses vaccinations* » ne sera pas acceptée.

Vous devez vérifier que l'attestation vaccinale remplie par le médecin est conforme à ce qui est demandé.

La liste des médecins agréés ARS est disponible sur le site : www.iledefrance.ars.sante.fr

ACCESSIBILITE HANDICAP

Conformément aux textes officiels (circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 ; décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 ; circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011), les étudiants présentant un handicap peuvent « *bénéficier d'aménagement rendus nécessaires par leur situation* ».

Vous pouvez dès à présent vous rapprocher de la Maison Départementale Pour les Personnes Handicapées (MDPH) afin d'obtenir une attestation.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter les référents handicap de l'IFSI :

corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr
marie.domingues@gh-paulguiraud.fr

INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ PARIS SACLAY – Année universitaire 2025/2026

- L'inscription à l'Université PARIS SACLAY est **obligatoire** afin d'obtenir le grade de licence et de pouvoir être inscrit aux épreuves d'évaluation contrôlées par l'université.
- En l'absence d'inscription à l'Université les accès aux cours et aux évaluations sont impossibles.
- Les modalités d'inscription à l'Université Paris-Saclay sont détaillées en annexe 1.

BOURSE

Les étudiants en formations sanitaires ou sociales, peuvent relever de la bourse de la Région Île-de-France, ils ne doivent pas faire la demande de bourse au CROUS.

La demande s'effectue sur le site www.iledefrance.fr/fss .

Le matricule de l'établissement à renseigner lors de votre demande est le : **974qg4**.

Les accords définitifs et décisions d'attribution de bourse ne pourront être donnés par la Région qu'une fois les dossiers validés par l'IFSI.

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Envoyé par courrier à l'adresse suivante :

IFSI du GH PAUL GUIRAUD

Mme Corinne GUILLARD – Promotion 2025-2028

54, avenue de la République – BP 20065

94806 VILLEJUIF CEDEX

Partie réservée à l'administration	<p style="text-align: center;"><u>DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT</u></p> <p>Attention : certaines pièces signalées en rouge sont à fournir en format papier et format PDF (le format photo n'est pas accepté) à l'adresse suivante : corinne.guillard@gh-paulguiraud.fr</p>
	Chèque des droits d'inscription d'un montant de 175€ à l'ordre du Trésor Public
	Chèque des droits d'inscription d'un montant de 2.850€ à l'ordre du Trésor Public pour les étudiants étrangers hors UE
	fiche de renseignements dûment complétée avec photo collée (tête nue et ressemblante) Annexe 6
	2 photocopies couleur (obligatoire) très lisibles de la carte d'identité recto-verso ou d'un passeport français ou carte de séjour en cours de validité ou de renouvellement. Aucun autre document ne sera pris en compte – nommer le fichier PDF : NOM-CNI.pdf ou NOM-CSéjour.pdf
	Curriculum vitae-nommer le fichier PDF : NOM-CV.pdf
	2 relevés d'identité bancaire (RIB) ou postal au nom de l'étudiant pour paiement des indemnités de stage.
	<ul style="list-style-type: none">• Pour les néo-bacheliers, fournir votre relevé de notes du baccalauréat• Pour les candidats bacheliers, fournir la photocopie du diplôme• Pour les titulaires de diplômes étrangers, joindre obligatoirement une attestation de comparabilité permettant l'entrée dans l'enseignement supérieur à demander au centre ENIC-NARIC (centre Français d'Informations sur la Reconnaissance Académique et Professionnelle des Diplômes) : http://www.ciep.fr/enic-naric-france. Service payant, délais d'obtention de l'attestation 2 à 3 mois
	2 photocopies de votre attestation de droit à l'assurance maladie (pas de carte vitale) – nommer le fichier PDF : NOM-A-Vitale.pdf L'attestation s'obtient sur votre compte AMELI:
	Certificat de vaccination (Annexe 2) – nommer le fichier PDF : NOM-Vaccination.pdf
	Certificat médical d'aptitude aux fonctions d'IDE (Annexe 5). Liste des médecins agréés disponible sur le site : www.iledefrance.fr – nommer le fichier PDF : NOM-Aptitude.pdf
	Une attestation d'assurance responsabilité civile individuelle scolaire couvrant « les risques en stage hospitalier et extrahospitalier » pour l'année scolaire 2025-2026 d'une validité d'un an (assurance habitation non recevable) – nommer le fichier PDF : NOM-Assurance.pdf
	Décision de la MDPH pour les personnes en situation de handicap .

	L'attestation B2 de maîtrise de la langue française pour les candidats déclarant une nationalité d'un hors UE, EEE, Suisse et Andorre.
	Fiche de financement de la formation en soins infirmiers (Annexe 4). Pour les personnes non éligibles par la bourse du Conseil Régional d'Ile de France, 30% des frais de formation sont à verser à l'entrée en formation soit 2.301€ par chèque à l'ordre du Trésor Public
	Fiche de demande de dispenses d'enseignements (Annexe 7). ⚠ Si vous ne souhaitez pas faire de demande de dispense, vous devez impérativement cocher la case « Je ne souhaite pas faire de demande de dispenses » puis dater et signer le document. ⚠ Aucune demande de dispenses ne sera prise en compte en dehors de celle fournie AVEC le dossier d'inscription.
	Note sur les droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires + pièce à fournir (Annexe 3).

ANNEXE 1

INSCRIPTIONS 2025/2026

Pour les admis via Parcoursup

Inscriptions ouvertes à partir du 08 juillet 2025

1. Contribution Vie Etudiante et de Campus CVEC (montant à venir) obligatoire à payer sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

2. Inscription via IAprimO (identifiant = numéro Parcoursup précédé de P25 ou P250) :

<https://iaprime.universite-paris-saclay.fr/>

➤ **Attention à bien noter votre numéro étudiant à la fin de l'inscription**

3. 24h après l'inscription : Activation de votre compte universitaire à

<https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/>

4. 24h après : Dépôt des pièces justificatives dans un délai de 7 jours:

<https://pjweb.universite-paris-saclay.fr/pjweb/page/login.jsf>

5. Accès à l'espace de cours eCampus (24h après l'activation du compte sur adonis) :

<https://ecampus.paris-saclay.fr>

Identifiant : prenom.nom

Mdp : celui préalablement crée sur Adonis Paris-Saclay

**TOUT DOSSIER INCOMPLET BLOQUE L'EDITION DE LA CARTE D'ETUDIANT
ET/OU DU CERTIFICAT DE SCOLARITE**

Année de formation : 2025-2026

ANNEXE 2

CERTIFICAT DE VACCINATION

Je soussigné(e) Docteur.....

Atteste que : Mme, M. Né(e) le.....

- A été vacciné(e) contre l'hépatite B (vaccination menée à son terme selon le schéma recommandé)
- Est en cours de vaccination contre l'Hépatite B (2 injections + Dosage AC ANTI HBs)

HEPATITE B		
	Date	Nom de vaccin
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		
4 ^{ème} injection		
5 ^{ème} injection		

SEROLOGIE HEPATITE B	
Date	Résultats Dosage AC anti HBs ≥ 10 UI / l datant de moins d'un an

Est à jour de ses vaccinations protégeant de la diphtérie, du tétanos et la poliomyélite :

DIPHTERIE – TETANOS – POLIOMYELITE (Le vaccin anticoquelucheux associé est recommandé)	
Date dernier rappel	Nom vaccin

VACCINATIONS RECOMMANDEES

	Date	Nom de vaccin
ROR (y compris si nés avant 1980, sans ATCD)		
Varicelle		
Grippe saisonnière		

Date :

Signature et cachet du médecin

Pour pouvoir partir en stage, vous devez justifier au plus tard 10 jours avant le début du stage d'être immunisé contre l'hépatite B :

- Soit par un taux d'anticorps anti-HBs > 100 UI/L
- Soit la preuve d'avoir reçu 3 injections de vaccin anti HVB ET avoir un taux d'anticorps anti-HBs > UI/L

ANNEXE 3

DROITS D'INSCRIPTION

Etudiants extra-communautaires

En application de l'Arrêté du 19 avril 2019 aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'enseignement supérieur et du Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

[Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Vous devez acquitter la somme de 2.850€ si vous ne remplissez pas l'une des conditions (art.8 du présent arrêté) :

- 1 - Etre ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace Economique européen ou de la Confédération Suisse,
- 2 - Etre titulaire d'un titre de séjour portant la mention « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse,
- 3 - Etre titulaire d'une carte de résident délivrée dans les conditions fixées au Chapitre IV du titre Ier du livre III du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou être titulaire d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République Française ou être mineur âgé de moins de 18 ans et descendant direct ou être à charge du bénéficiaire de l'une de ces cartes,
- 4 - Etre fiscalement domicilié en France ou être rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans, au 1^{er} janvier précédent l'année universitaire au titre de laquelle l'inscription est demandée, **(à fournir : Avis d'imposition 2022, 2023, 2024 de l'étudiant ou des personnes du foyer de rattachement faisant apparaître l'état civil de l'étudiant.)**
- 5 – Etre bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou être une personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection,
- 6 – Etre ressortissant d'un Etat ayant conclu un accord international applicable à la République française prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques à ceux applicable aux ressortissants français ou dispensant les ressortissants de cette obligation de détenir un titre de séjour en France.

Votre situation devra être justifiée pour être prise en compte.

ANNEXE 4

FINANCEMENT DES FRAIS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 2025-2026

Pour rappel, la formation coute : 7.670 € par année de formation

Je soussigné(e).....

Certifie la prise en charge des frais de scolarité de la formation en soins infirmiers selon la modalité suivante : (cocher la case en lien avec votre situation et joindre obligatoirement le justificatif correspondant) :

Etudiants éligibles au financement par le Conseil Régional d'Ile-de-France :

- Jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant),
- Jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation,
- Jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- Demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits à France Travail avant d'entrer en formation,
- Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),
- Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Etudiants non éligibles au financement par le conseil régional Ile-de-France :

- Les agents publics (y compris en disponibilité),
- Les salariés du secteur privé,
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro,
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Les apprentis,
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

Je suis dans une des situations de public non éligible :

- Je bénéficie d'une prise en charge financière par mon employeur
- Je bénéficie d'une prise en charge financière par un organisme (Transition Pro...).
- Autre (disponibilité, démission, etc...) et ne bénéficie d'aucune prise en charge. Je m'engage à régler personnellement les frais de formation qui s'élèvent à 7670 euros et à verser 30% de ce montant soit 2301 euros à l'entrée en formation.

Date

Signature de l'étudiant

Pour tout renseignement, contacter le 01.42.11.72.33

Année de formation : 2025-2026

ANNEXE 5

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Ce certificat médical doit être établi par un médecin agréé ARS dont le nom figure sur la liste de l'ARS *

Je soussigné(e) Docteur.....médecin agréé ARS,

Atteste, après l'avoir examiné (e) ce jour, que Mme, M.

Né(e) le.....

- Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Est à jour de ses vaccinations

Une contre-indication à la vaccination contre l'Hépatite B correspond de fait à une inaptitude vers les professions médicales pharmaceutiques ou paramédicales.

Date :

Signature et cachet du médecin

* Liste disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France : www.iledefrance.ars.sante.fr

ANNEXE 6

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025-2026

Merci de remplir l'intégralité des informations demandées

COLLER

VOTRE

PHOTO

(Ne pas agraffer)

NOM de naissance

Nom d'usage Prénom

Souligner le nom auquel les courriers postaux devront vous être adressés et préciser le nom de la boîte aux lettres si vous êtes hébergé(e)

Adresse

CP : Ville :

Numéro de téléphone

☎ Portable

Adresse mail (**nom.prenom@**).....

Date de naissance :

Commune de naissance :

N° de département de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Age :

Personne à prévenir en cas d'urgence (obligatoire). Indiquer le lien (père, mère, amis etc...)

Nom/Prénom :

 :

Lien :

Pensez-vous devoir travailler pour financer votre formation ? Oui Non

Merci de remplir également le tableau ci-après.

Situation à l'entrée en formation (Hors poursuite d'étude)

Année de sortie de formation initiale	
Dernier employeur ou Emploi occupé	
Date de fin ou de rupture de contrat	
Motif de fin de contrat	
Secteur d'activité (du candidat)	

Situation à l'entrée en formation (Demandeur d'emploi)

Date d'inscription à Pole Emploi	
Numéro Identifiant Pole Emploi	
Demandeur d'emploi indemnisé ?	

Situation à l'entrée en formation (Salarié)

Code Pays Employeur	
SIRET Employeur	
Catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant	
Particulier employeur	
N° URSSAF	
Raison Sociale Employeur	
Ville - Employeur	
Année de réussite aux épreuves d'entrée	
Année d'obtention du dernier diplôme	

Caractéristiques du futur étudiant	
Nationalité à l'entrée	
Niveau scolaire à l'entrée en formation	
Niveau de certification maximum au moment de l'entrée en formation	
Titulaire RQTH si oui, de quelles adaptations souhaitez-vous? Justificatifs à joindre au dossier	
Caractéristiques de la personne (Demandeur d'emploi)	
Bénéficiaire d'une Obligation à l'Emploi ?	
Bénéficiaire Politique Publique Nationale ?	
Financement région autres que la subvention FSS	
Marchés publics de formation	
Autres Subventions	
Financement employeur	
Centre Hospitalier gestionnaire de l'institut	
Autres employeurs	
Autres financements	
Financement personnel	
Organismes de financement de l'apprentissage	
Organismes de financement (OPACIF, OPCA, etc.)	
Financement Pôle Emploi	
Autres financements	

ANNEXE 7

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

 **Aucune demande ne sera prise en compte en dehors de celle fournie AVEC le dossier d'inscription.**

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

« Art.7. Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'Unités d'Enseignements (UE) ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

« Art.8. Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° La/Les copies des diplôme(s) détenu(s) ;
- 3° Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- 4° Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé en lien avec son (ses) diplômes détenus ;
- 5° Un curriculum vitae ;
- 6° Une lettre de motivation précisant toutes les connaissances détenues et leur mise en pratique ;
- 7° Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Cocher la case correspondant à votre choix :

Je souhaite faire une demande de dispense(s). Je précise l'UE pour laquelle je souhaite cette dispense et je joins les justificatifs permettant cette dispense dont les attestations de formation et autres documents.
.....
.....

Pour cela, je dois justifier que le programme d'enseignement dont je demande la dispense est comparable à l'enseignement que j'ai validé et régulièrement remis à jour (inférieur à 3 ans) et justifier par des attestations de formation continue.

(Exemple : je suis aide-soignante le module d'hygiène que j'ai validé en formation n'est pas comparable à l'UE 2.10 car le programme et l'évaluation « analyse de situation » ne sont pas comparables même s'ils ont des éléments identiques.

Je ne souhaite pas faire de demande de dispenses

Nom prénom :

Signature :

